



**FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.**

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

Numéro du produit Y0011

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Résine.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317

Dangers environnementaux Aquatic Chronic 2 - H411

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLOORHYDRINE

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| | |
|---|---------------|
| PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLOORHYDRINE Numéro CAS: 25068-38-6 | 10-30% |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411 | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|-------------------------|--|
| Orale | Éviter le contact avec les yeux. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation |
| Inhalation | En cas d'inhalation de brouillard, procéder comme suit. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Consulter un médecin si les malaises persistent. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la tête vers le bas pour éviter une aspiration pulmonaire. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin. |
| Contact cutané | Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé. |
| Contact oculaire | Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Éteindre avec de la mousse, le dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Dégage des vapeurs s'il est chauffé.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Fournir un système adéquat de ventilation.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau. Les fuites ou déversements incontrôlés dans les cours d'eau doivent être immédiatement déclarés au Ministère de l'Environnement ou à tout autre organisme de réglementation désigné. Avoid subsoil penetration.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou un autre absorbant inerte. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Les récipients contenant le produit déversé doivent être étiquetés correctement en indiquant les contenus appropriés et les pictogrammes de danger.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ouvrir le fut soigneusement en cas le contenu soit sous pression. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

Commentaires sur l'ingrédient WEL = Workplace Exposure Limits

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Protection des yeux/du visage Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Protection des mains Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps En cas de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.

Protection des voies respiratoires La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition, le danger que comporte le produit, ainsi que des limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------------|
| Apparence | Liquide visqueux. |
| Couleur | Blanc/ blanc cassé. |
| Odeur | Aromatique. |
| pH | pH (solution concentrée): 7 @ 25 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >200°C @ |
| Point d'éclair | >171°C |
| Tension de vapeur | <0.03 mm Hg @ °C |
| Densité relative | 1.44 @ 20 °C |

PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

Température d'auto-inflammabilité >250°C

Autres renseignements Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Acides. Amines. Agents comburants forts.

Stabilité chimique Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.

Risques de réactions dangereuses Pas disponible.

Conditions à éviter Éviter la chaleur excessive sur des périodes prolongées.

Matières incompatibles Éviter tout contact avec les matières suivantes: Agents comburants forts. Acides forts. Amines.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Vapeurs/gaz/fumées de : Acides - organiques. Aldéhydes.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Contact cutané Le produit est un irritant modéré. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Risques aigus et chroniques pour la santé Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Risque possible d'altération de la fertilité.

Voie d'exposition Inhalation Ingestion.

12. Données écologiques

Écotoxicité Ne pas rejeter dans l'environnement.

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements généraux | La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. |
| Méthodes d'élimination | Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets. |
| Catégorie de déchets | 08 04 99 |

14. Informations relatives au transport

Général Aucune autre information connue.

Numéro ONU

Numéro ONU (TMD) 3082

Numéro ONU (IMDG) 3082

Numéro ONU (ICAO) 3082

Numéro ONU (DOT) 3082

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TMD) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Désignation officielle de transport (IMDG) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Désignation officielle de transport (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Désignation officielle de transport (DOT) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du TMD 9

Étiquette du TMD 9

Classe de l' IMDG 9

Classe/division de l'ICAO 9

Étiquettes de transport



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage du TMD III

Groupe d'emballage de l'IMDG III

Groupe d'emballage de l'ICAO III

Groupe d'emballage du DOT III

Dangers environnementaux

PHILLYMASTIC TG-7B LIQUID RESIN.

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures
d'urgence (EmS) F-A, S-F

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la Convention MARPOL 73/78
et au Recueil IBC Aucune information n'est requise.

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

Date de la révision 2018-04-06

Révision 14

Date d'entrée en vigueur 2016-05-03

Mentions de danger intégrales H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.